



Taux de cotisations

CCN des Activités industrielles de boulangerie
et pâtisserie (Brochure n° 3102 - IDCC 1747)
Personnel cadre

Garanties	Employeur		Salarié	
	Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B
Décès	1,30 %	0,488 %	-	0,461 %
Incapacité de travail	0,25 %	0,345 %	-	0,325 %
Invalidité	0,50 %	0,464 %	-	0,437 %
Total	2,05 %	1,297 %	-	1,223 %

La cotisation est répartie :

- côté employeur 2,05 % TA - 1,297 % TB ;
- côté salarié : 1,223 % TB.

Retrouvez l'ensemble des documents concernant votre régime sur notre site internet

<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-boulangerie-patisserie-industrielles/offre-la-prevoyance-collective-dediee-a-la-ccn-boulangerie-patisserie-industrielles>